

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230629-023****du 29 juin 2023****n°023****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.

POUVOIRS (7) : Anne-Florence BOURAT donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND

EXCUSES (3) : Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Ozon Football Club**

L'association Ozon Football club a été créée en 2015 avec comme objet la mise en place d'un club de football. L'association propose également de nombreuses actions à dimension sociale, permettant l'émancipation des jeunes.

Les difficultés du Centre Social et Culturel de la Plaine d'Ozon ne leur permettant pas d'organiser une fête de quartier sur la période estivale 2023, l'association OFC a élaboré avec un groupe de jeunes et de parents un projet alternatif de fête de quartier sur Ozon : structures gonflables, buvette et barbecue, jeux de plein air, spectacle itinérant de magicien, activités sportives, jeux de société dont tournoi d'échec intergénérationnel...

Afin de mettre en œuvre cette action, l'association OFC sollicite un soutien exceptionnel de l'État (quartier d'été 2023) et de la collectivité, à hauteur de 2 000 € chacun.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour les habitant.es du quartier d'Ozon, il est proposé de soutenir l'association dans la mise en œuvre de ce projet.

* * * * *

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-023

du 29 juin 2023

n°023

page 2/2

CONSIDÉRANT l'examen de la demande de subvention datant du 16 mai 2023,

CONSIDÉRANT l'intérêt général du projet porté par l'association OFC,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association OFC d'un montant de 2 000 €

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 518/65748/4500.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr